



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIÈRE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYÈRE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

A- Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

B- Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-Approbation du rapport provisoire 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions), a adopté le rapport provisoire de la CLETC.

Le conseil a approuvé les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune et a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2-GEMAPI :

a-Instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions) a institué une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Le conseil communautaire a décidé d'arrêter le produit de la taxe à 169 443 €, soit 4 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2018.

Le conseil communautaire a décidé de transmettre la délibération aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, pour sa mise en place de cette taxe.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

b-Adhésion au SINETA et élection des délégués de la CCGAM

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a désigné DESIGNE trente-six représentants titulaires et trente-six représentants suppléants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA).

3-Révisions des tarifs 2018 et création de cautions pour les locations des salles communautaires.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé les tarifs des services communautaires, applicables aux dates indiquées dans le tableau des tarifs et au plus tard, au 1^{er} mars 2018.

Le conseil communautaire a approuvé le règlement d'utilisation de la salle Joseph Chanliau ainsi que le règlement relatif à la mise en place de cautions pour les salles polyvalentes du Moulin du Vallon et Joseph Chanliau.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4-Service commun de la « Direction des services techniques de l'Autunois »-nouvelle convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la nouvelle convention relative au service commun "Services Techniques de l'Autunois" et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5-Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.

6-Avenant n°2 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine d'Autun.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé l'avenant n°2 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou son représentant ayant reçu délégation à signer l'avenant cité en objet ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter toutes les subventions mobilisables à ce titre pour les actions de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

7-Aérodrome : adhésion à un groupement de commandes pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile - exploitant d'aérodrome.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de participer au groupement de commandes avec d'autres établissements gestionnaires d'aéroports pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile - exploitant d'aérodrome au 1^{er} février 2019.

Le conseil communautaire a approuvé la convention constitutive de groupement.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer la convention constitutive de groupement, à signer le marché pour la responsabilité civile de l'aérodrome qui sera passé avec le courtier et l'assureur retenus à l'issue de la procédure commune, et tout document se rapportant à ce dossier.

Enfin, le conseil communautaire a désigné Monsieur Dominique COMMEAU, titulaire et Monsieur Emile LCONTE, suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux commissions d'appel d'offres du groupement et être référent dans le cadre de l'exécution de la convention de groupement.

8-Prorogation de la convention avec la Société d'Agriculture pour l'utilisation de l'Eduen pour les concours agricoles.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a prorogé, jusqu'au 30 juin 2018, la convention en cours relative à la mise à disposition du parc des expositions l'Eduen pour les concours agricoles organisés chaque année.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9-Parc des expositions l'Eduen : règlement de location.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé le nouveau règlement intérieur de location des salles de l'Eduen et la convention de location applicables au 1^{er} mars 2018.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

10-Convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne pour l'élaboration du PLHI

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a accepté la méthodologie proposée pour élaborer le Programme Local de l'Habitat.

Le conseil communautaire a retenu l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne comme prestataire principal chargé de réaliser les études et d'élaborer le dossier correspondant.

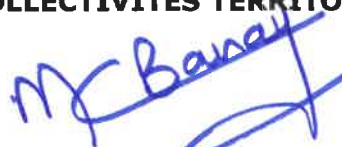
Le conseil communautaire a approuvé le montant des dépenses liées à ces études ainsi que le tableau des échéances des factures et a autorisé Madame la Présidente ou son représentant à conclure et signer tous actes consécutifs liés à l'exécution de cette convention d'études et d'assistance relative à l'élaboration du PLHI.

Enfin, le conseil communautaire a inscrit au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLHI.

11-Cession d'un véhicule.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé la cession du véhicule AJ-542-QH pour un montant de 45.000 euros à l'entreprise JP REOLON-Travaux Publics domiciliée 7 rue Nicephore Niepce Saint-Pantaléon 71400 AUTUN et a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.



A Autun, le 19 Février 2018
La Présidente
Marie-Claude BARNAY